

Procès-verbal

de la séance du conseil municipal

du 15 avril 2021 à 20H30

ETAIENT PRESENTS : MM Sébastien VINCINI - Monique COURBIERES - Alain SALVAYRE - Pierre LEQUEUX - Lise NEMETH - Corinne FALGA - André LOURDE - Gisèle ALAUZY - Jean-Louis REMY - Didier LE TUMELIN - Joël DAUVERGNE - Corinne VAZQUEZ - Dolorès GADAL - Loïc BLANC - Laury GABBERO - Jérémy DEGUITRE - Aurore LEGER - Romain PONS - Kamel FOUDI - Sylvie CHADROU - Sabine MISTOU.

EXCUSEE : Néant

PROCURATIONS : Martine CLANET à Monique COURBIERES - Jennifer PELISSIER à Romain PONS

Nombre de conseillers : En exercice : 23

Présents	:	22
Procurations	:	1
Excusés	:	0
Absents	:	0

Monsieur André LOURDE est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20H35.

M. le Maire sollicite l'autorisation pour ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

1. Une demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'acquisition d'un véhicule en charge du portage des repas à domicile,
2. L'intégration au patrimoine de la commune des frais d'études.

L'assemblée donne son autorisation.

Avant l'examen des différents points à l'ordre du jour de la séance, M. le Maire informe l'assemblée de l'installation d'un nouveau médecin sur la commune : le Docteur DELTOUR Marine, ayant effectué son Internat chez le Docteur COURADET, enseignant à la faculté de médecine aujourd'hui.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 mars 2021 :

Aucune observation n'étant effectuée,

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Budget Primitif 2021 de la commune :

A/ Vote des taux des taxes locales 2021 :

M. le Maire rappelle les bases et taux 2020, et indique qu'en application de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la Taxe d'Habitation (T.H) sur les résidences principales.

Le nouveau produit attendu pour 2021 est de 1 116 266 € comme suit :

	Bases d'imposition effectives 2020	Taux 2019	Taux de référence pour 2021*	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit fiscal attendu en 2021	Taux plafond pour 2021
Taxe d'habitation		15.28%				
Taxe Foncière (Bâti)	2 325 550 €	18.49%	40.39%*	2 295 000 €	926 951 €	118.03%
Taxe Foncière (Non Bâti)	159 857 €	118.47%	118.47%	159 800 €	189 315 €	230.27%
TOTAL DU PRODUIT FISCAL ATTENDU					1 116 266 €	

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux, et de les fixer comme suit :

- ☛ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 40.39%
= 18.49% (Taux communal 2020) + 21.90% (Taux départemental 2020)
- ☛ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 118.47%
M. le Maire appelle au vote.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux proposés par M. le Maire.

M. Kamel FOUDI arrive en réunion à 21H00.

B/ Vote des subventions aux associations :

M. Pierre LEQUEUX en fait la présentation, et indique que la commission « Culture, Animation – Sport » a examiné les demandes.

Il précise que même si un montant est inscrit sur le budget, la subvention ne sera pas automatiquement versée, compte-tenu de la crise sanitaire liée au Covid19.

Il ajoute que certains montants de subvention ont été augmentés, notamment pour :

- ☛ Club Sports Loisirs CINTEGABELLE : la subvention est augmentée de 1750 € à 2 000 €,
- ☛ Judo Sambo : la subvention est augmentée de 2 200 € à 2 400 €,
- ☛ Tennis Club : la subvention est augmentée de 3 000 € à 3 500 €,

En outre, il est proposé de voter une subvention à « Camino » pour 800 €, soit 200 € par classe.

M. le Maire ajoute que cette dernière est invitée à faire une demande auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour un soutien financier dans le cadre du Covid19. L'association « Cintegabelle en transition » sera également accompagnée. Ce point est en réflexion.

Ne participeront pas au vote, pour être membre du bureau d'une association :

- M. P. LEQUEUX (Trésorier du Syndicat d'initiative),
- Mme C. VAZQUEZ (Secrétaire du Comité des Fêtes des Baccarets)
- Mme L. NEMETH (Trésorière de Rési'Dance 4^{ème} Art)
- Mme C. FALGA (Secrétaire Adjointe des Amis de l'Orgue)

A 21h00, Mme Aurore LEGER, pompier bénévole quitte la séance, appelée sur une intervention.

C/ Reprise des provisions pour risques :

M. le Maire informe l'assemblée qu'une provision pour risques a été constituée dans le cadre du contentieux lié à l'affaire LEROY (entretien du canal d'amenée, des vannes de prise d'eaux des canaux et de la perte d'exploitation portant sur un projet d'une centrale électrique) pour un montant de 150 000 €.

Considérant l'audience des plaidoiries au fond du 15 mars 2021 devant la Cour d'Appel de Toulouse, le risque étant écarté, il propose la reprise de ladite provision dans son intégralité.

M. Kamel FOUDI propose de ne pas reprendre, par prudence, l'intégralité dans l'attente du jugement.

M. le Maire appelle au vote.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la reprise de la provision dans son intégralité.

D/ Intégration dans le patrimoine des frais d'études :

M. le maire indique qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu d'intégrer aux travaux qui leurs sont liés, les frais d'études.

Le respect de ce schéma comptable permet en outre de transférer ces charges dans le champ des dépenses d'investissement éligibles au Fonds de Compensation de la T.V.A. (FCTVA).

Ainsi, par opération d'ordre budgétaire, ces frais sont virés au compte d'immobilisation en cours ou lors du lancement des travaux.

Le montant de ces frais d'études mandatés au compte 2031 est de 23 588.42 €.

L'opération d'ordre budgétaire est la suivante :

Section d'investissement :

Dépenses :

c/041-2318 : 14 471.02 €

c/041-2315 : 11 117.40 €

Recettes :

c/041-2031 : 23 588.42 €

Les frais d'études détaillés sont les suivants :

Exercice	Imputation	Libellé de l'opération	Montant
2019	041-2315	Requalification du chemin de Laurède	3 049.50 €
2019	041-2318	Honoraires Mission RT2012 Club House Foot	3 100.00 €
2019	041-2315	Bornage – Requalification chemin de Laurède	1 500.00 €
2019	041-2315	M.O Etude Requalification chemin de Laurède	4 417.50 €
2020	041-2318	Honoraires Club House Foot	9 371.02 €
2020	041-2315	M.O Pool Routier Programme 2020	2 150.40 €

M. le Maire appelle au vote.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'intégration dans le patrimoine des frais d'études.

E/ Vote du Budget Primitif 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Dépenses 2020	BP 2021	RECETTES	Recettes 2020	BP 2021
Report année n-1			Excédent reporté	250 000.00 €	250 000.00 €
Charges à caractère général	954 980.08 €	1 175 700.00 €	Atténuation de charges	63 020.56 €	30 000.00 €
Charge de personnel	1 072 386.96 €	1 124 100.00 €	Produits des services	73 476.33 €	83 500.00 €
Autres charges de gestion courante	194 140.94 €	273 214.00 €	Impôts et taxes	1 350 503.07 €	1 424 025.00 €
Charges financières	45 695.33 €	49 000.00 €	Dotations et participations	1 087 754.73 €	1 072 634.00 €
Atténuation de produits	214.00 €	3 000.00 €	Autres Produits gestion Cour.	165 079.68 €	185 000.00 €
Dépenses imprévues		50 000.00 €	Produits financiers	13.93 €	
Dot. Provisions pour Risques		10 000.00 €	Produits except.	9 113.69 €	
Dot. aux amortissements	251.16 €	3 834.18 €	Opérations d'ordre (Travaux en Régie)	3 744.75 €	
Charges exceptionnelles	93 765.59 €	4 000.00 €	Reprise Provision pour Risque		150 000.00 €
Virement à la Section d'Invest.		502 310.82 €			
TOTAL	2 361 434.06 €	3 195 159.00 €	TOTAL	3 225 053.75 €	3 195 159.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Dépenses 2020	BP 2021	RECETTES	Recettes 2020	BP 2021
Déficit reporté	173 960.75 €		Affectation résultat n-1		93 864.17 €
Dépenses imprévues		50 000.00 €	Affectation Résultat Fonct N-1	577 875.53 €	424 272.88 €
Frais Doc. Urbanisme	5 989.54 €	20 000.00 €	FCTVA	49 773.02 €	80 000.00 €
Autres formes de Participation	1 000.00 €		Taxes Aménagement	76 078.60 €	50 000.00 €
Frais d'études		74 700.00 €	Subventions		353 146.00 €
Rembours. emprunts	209 156.11 €	275 000.00 €	Emprunts		680 471.95 €
Dépôts et cautionnements		1 000.00 €	Cession Epareuse		1 000.00 €
Amendes de police		30 000.00 €	Amende de police		
Acquisitions et travaux		1 588 200.00 €	Amortis. Frais d'études	251.16 €	3 834.18 €
Reprise de provision pour Risque		150 000.00 €	Opération d'ordre : Apur. Compte d'Avance	4 584.12 €	
Opération d'ordre : Apurement Compte d'Avance	4 584.12 €		Opération d'ordre : Intégration Frais d'Etudes		23 588.42 €
Opération d'ordre : intégration de frais d'études		23 588.42 €	Virement de la Section de Fonct.		502 310.82 €
TOTAL	688 119.37 €	2 212 488.42 €	TOTAL	775 983.54 €	2 212 488.42 €

Mme Laury GABBERO demande si une 2nde concertation est prévue pour la modification de l'avenue de Boulbonne.

M. le Maire répond qu'une 2nde expérimentation est en cours.

Mme Lise NEMETH ajoute qu'un questionnaire est en cours de préparation

M. Alain SALVAYRE précise que cette dernière ne fonctionne pas. Il existe de grosses difficultés.

M. le Maire appelle au vote du Budget Primitif 2021.

Le conseil municipal vote à la majorité des membres présents.

Contre : 1 (M. FOU DI K.) Pour : 21 Abstention : 0 Ne participe pas au vote : 1 (Mme LEGER A.)

3. Refacturation des commandes de matériel de protection sanitaire par la CCBA aux communes membres et au Syndicat des Côteaux :

M. le maire rappelle que par délibération du 23/06/2020, la CCBA avait décidé, pour faire face à la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, d'effectuer des commandes groupées de matériel de protection sanitaire pour son compte, celui de ses communes membres et le syndicat des coteaux. Les communes suivantes ont bénéficié de cette commande groupée : Auterive, Lagrâce-Dieu, Auragne, Puydaniel, Mauressac, Venerque, Miremont, Grazac, Grépiac, Le Vernet, Cintegabelle, Beaumont-sur-Lèze et Lagardelle-sur-Lèze. Le syndicat des coteaux a également été intégré à cette commande.

Madame la Vice-Présidente avait alors précisé que chaque commune et le syndicat des coteaux se verraient alors refacturer par la communauté de communes le montant correspondant à ses commandes de matériel de protection sanitaire.

Un certificat administratif, cosigné par le Président de la communauté de communes et le Maire de la commune concernée ou le Président du syndicat des coteaux, sera produit pour justifier la demande de remboursement auprès de la Trésorerie d'Auterive.

La commune de Cintegabelle a bénéficié de cette commande groupée pour :

- 1000 masques chirurgicaux au prix de 0.5697 € H.T (TVA 5%) soit 598.18 € TTC

- 1 boîte de 100 charlottes au prix de 2.45 € H.T soit 2.70 € TTC

- 26 boîtes de gants jetables au prix de 2.45 € H.T soit 92.95 € TTC

soit un total TTC de 693.83 € TTC

Délibération à prendre pour approuver la procédure de refacturation des commandes de matériel de protection sanitaire par la communauté de communes du Bassin Auterivain aux communes membres et au syndicat des coteaux, et autoriser Monsieur le Maire à signer le certificat administratif justifiant cette demande le remboursement auprès de la Trésorerie d'Auterive.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

4. Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'achat d'un véhicule – cabine pour le portage des repas à domicile :

Dans le cadre du vote du budget 2021, il a été proposé l'acquisition d'un véhicule qui permettrait d'optimiser une des missions du CCAS : le portage des repas aux personnes âgées.

Le véhicule actuel ne permet plus d'assurer dans les meilleures conditions techniques ce service.

Il est donc proposé d'acquérir un véhicule adapté (cabine frigo + Etagère + Plancher intermédiaire) dont le coût est estimé à 30 000 € TTC, et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

M. le Maire précise qu'il souhaite des produits de fabrication française.

Délibération à prendre pour approuver l'opération et solliciter une subvention auprès du C.D 31.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme Sabine MISTOU signale un passage étroit autour du lac de Capvert. Selon elle, la clôture est mal positionnée, côté Nord.

M. le Maire répond que le constat est fait.

La séance est levée à 22h30

La secrétaire de séance

Le Maire,

André LOURDE

Sébastien VINCINI